



Restitution d'un scellé puis 4 ans après on nous demande de le rapporter

Par **zouina**, le **15/04/2025 à 14:09**

Bonjour,

Suite à un accident de trottinette de mon fils avec un véhicule qui lui a refusé la priorité, mais mon fils a été condamné à 50%, la gendarmerie en charge du dossier voulait détruire la trottinette à la demande du Parquet (?). Je m'y suis opposée et ils nous ont donné la trottinette. Maintenant la gendarmerei souhaite la récupérer. Ont-ils le droit ? Que faire si nous ne l'avons plus ? Merci

Par **youris**, le **15/04/2025 à 15:00**

bonjour,

si votre fils a 50 % de responsabilité dans cet accident et que le parquet voulait détruire la trottinette, il ne s'agit pas d'un simple refus de priorité de la part d'un véhicule, il doit exister des circonstances pour imputer une part de responsabilité à votre fils.

je suppose que c'est le procureur qui a demandé aux gendarmes de récupérer cette trottinette, si vous ne répondez pas favorablement à cette demande, ils vont sans doute venir la chercher chez vous.

par contre 4 ans après, cela m'interpelle, l'affaire a l'air plus compliqué que vous ne l'indiquez.

salutations